Déclaration sur la gestion de la population canine dans l'Union européenne

2011/2263(DCE) - 13/10/2011 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une déclaration sur la gestion de la population canine dans l'Union européenne.

Sachant que les animaux errants constituent une menace pour la santé et la sécurité publiques, et que, dans certains États membres, des mesures extrêmes sont prises contre les chiens errants, le Parlement européen demande aux États membres d'adopter des **stratégies globales de gestion de la population canine** qui comprennent des mesures telles que :

- des lois en matière de contrôle de la population canine et contre la cruauté envers les animaux,
- la promotion des actes vétérinaires, notamment la vaccination contre la rage et la stérilisation en tant que moyen pour maîtriser le nombre de chiens non souhaités,
- des mesures visant à encourager les propriétaires d'animaux domestiques à adopter un comportement responsable.

Il demande également à la Commission d'inciter les États membres à rendre obligatoires l'identification et le recensement de chaque chien au moyen de systèmes valables dans toute l'Union européenne afin d'éviter la propagation de maladies.